

PETER HUSTINX  
LE CONTRÔLEUR

Philippe RENAUDIÈRE  
Délégué à la protection des données  
Chef d'unité  
Secrétariat Général  
Commission européenne  
BRU-BERL 12/350

Bruxelles, 16 décembre 2013  
PH/DH/sn/D(2013)0631 C 2013-1334  
Veuillez utiliser [edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)  
Pour toute correspondance

**Objet: Mise à jour de la notification 2008-0222 concernant la sélection de candidats en vue d'établir une liste de candidats présélectionnés pour le poste de Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et le poste de Contrôleur adjoint, 2013-1334**

Cher Monsieur Renaudière,

Nous vous écrivons concernant la mise à jour de la notification 2008-0222, reçue le 27 novembre 2013. Pour rappel, cette mise à jour a été faite à la demande de nos services qui, à la lecture de l'avis de vacance pour le poste de Contrôleur européen de la protection des données et le poste de Contrôleur adjoint publié en juillet 2013, ont constaté le recours possible à un "assessment centre", ce qui ne semblait pas correspondre à la notification initiale. Cette dernière mentionnait bien l'appui d'un "consultant externe en ressources humaines engagé spécialement par la Commission européenne" mais n'évoquait jamais, à proprement parler le recours à un "assessment centre". Cette différence dans la terminologie laissait entendre une modification du traitement en ce qui concerne l'évaluation des candidats dans la nouvelle procédure de sélection.

Il s'avère, à la lecture de la notification modifiée qu'il n'en est rien; l'évaluation se faisant bien par un consultant externe en ressources humaines engagé spécialement par la Commission européenne. Nous avons bien noté, par ailleurs, d'autres changements mineurs en termes de protection des données, tels que le nom du consultant, ou la mise à jour des nouveaux acteurs de la procédure qui ont été adaptés à la terminologie de la Direction Générale RH et Sécurité (et non plus ADMIN).

Ces changements ne requièrent pas de nouveau contrôle préalable et nous avons donc décidé de clore ce dossier. La notification mise à jour sera publiée dans notre registre (dossier n°2013-1334) et renverra vers l'avis préalablement adopté le 16 mai 2008 (dossier n° 2008-0222) par le CEPD.

Veillez agréer, cher Monsieur Renaudière, en l'expression de ma considération distinguée.

**(signé)**

Peter HUSTINX

Cc: Madame Martine LEVECQUE, Chef d'unité, Personnel d'encadrement et secrétariat  
CCN, DG HR et Sécurité  
Monsieur Christian ROQUES, Coordinateur à la protection des données, DG RH et  
Sécurité